



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

2016/0082 – Demande d’emprunt projets rénovation mairie et rénovation logements au-dessus de l’école primaire

Le Conseil Municipal de la Commune de Montret, après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire sur l’opération susvisée, délibère pour le financement de ces opérations, et invite Madame le Maire à réaliser auprès d’une banque, un emprunt de 150 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Amortissement : naturel

A cet effet, le Conseil Municipal,

Décide à l’unanimité

D’autoriser Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds et charge de conclure avec l’organisme le mieux disant.

2016/0083 – Projet de construction de résidence senior

Le Maire expose aux conseillers que le cabinet d’architecte Arcad’26, mandaté par la SEMCODA pour la réalisation d’une résidence senior, à savoir la construction d’un bâtiment R2 de 12 appartements sur les parcelles communales AC 113 et AC 112 situées derrière l’atelier communal route de Saint-Vincent à Montret, se rendra en mairie le 13 décembre 2016.

Monsieur VALLAS, architecte d’Arcad’26 est chargé de la mise en route de cette opération. Suite aux précédentes réunions, la société SEMCODA souhaite connaître l’engagement de la commune. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la réalisation de cette opération, et après en avoir délibéré :

Décide à l’unanimité

De mettre les parcelles AC 113 et 112 (toute ou en partie pour la 112) à la disposition de la SEMCODA. Les modalités de cet acte seront définies plus précisément lors d’une rencontre avec les responsables de cet organisme.

2016/0084 – Intercommunalité – Retrait des communes du SIVOS du secteur scolaire de Louhans

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L5211-19 et L5211-25 1,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de Saône et Loire arrêté le 29 mars 2016 lequel prescrit entre autre la dissolution du SIVOS à compter du 1er janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Bresse modifiés par l'arrêté préfectoral du 25 mai 2016,

Vu la volonté exprimée par les communes de Savigny sur Seille, Beaurepaire en Bresse, Saillenard, Montpont en Bresse, Sainte Croix et aussi la Communauté de Communes Cuiseaux Intercom' de sortir du périmètre du SIVOS,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 28 novembre 2016 autorisant le retrait des communes de Savigny sur Seille, Beaurepaire en Bresse, Saillenard, Montpont en Bresse, Sainte Croix et de la Communauté de communes Cuiseaux Intercom' du SIVOS,

Considérant que la dissolution du SIVOS ne doit pas impacter le fonctionnement des salles de sport mises à disposition de la cité scolaire et des associations sportives au 1er janvier 2017,

Considérant que pour assurer la continuité du service, faciliter et simplifier la liquidation du SIVOS (écritures comptables) au profit de la Communauté de Communes Cœur de Bresse, il est préférable d'opter pour une dissolution de plein droit,

Considérant que pour mettre en œuvre cette procédure, il est nécessaire que le périmètre de l'EPCI et du SIVOS soit identique,

Considérant que chaque commune membre du SIVOS doit se prononcer à compter de la notification de la délibération du SIVOS sur le retrait des 5 communes et de l'EPCI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Donner un avis favorable au retrait des communes de Savigny sur Seille, Beaurepaire en Bresse, Saillenard, Montpont en Bresse, Sainte Croix et de la Communauté de communes Cuiseaux Intercom' du SIVOS selon les conditions fixées ci-dessus.

2016/0085 – Tarification garderie périscolaire et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition de tarification de la garderie périscolaire et des Nouvelles Activités Périscolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'accepter la tarification suivante :

- pour la garderie périscolaire : 0,25 € le quart d'heure, 0,75 € le goûter obligatoire à partir de 16h15, avec pénalité de 10 € en cas de récupération de l'enfant en retard après les horaires de fermeture de la garderie à 18h30.
- pour les Nouvelles Activités Périscolaires : le tarif appliqué est 0,75 euros par séance, sauf activités gratuites précisées sur la fiche d'inscription.

2016/0086 – Tarification matériel mis à disposition – salle des fêtes

Le Maire présente au Conseil Municipal un tableau de proposition de tarification des éléments de vaisselle prêtés lors de la location de la salle des rencontres de Montret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'accepter la tarification présentée ci-dessous pour chaque élément de vaisselle.

Assiettes dessert	3 €	Louche ordinaire	4 €
Assiettes creuses	4 €	Ecumoire	10 €
Assiettes plates	4 €	Cuillère de service	2,50 €
Plateaux	6,50 €	Fourchettes de service	7 €
Corbeilles à pain	3,50 €	Fourchettes à rôti	10,50 €
Plats inox ronds	7 €	Couverts à salade	3 €
Plats inox moyens	7 €	Fouets	5,70 €
Plats inox grands	8,50 €	Maryse	1,50 €
Soupières inox	9 €	Spatules (plastique et bois)	1,50 €
Fourchettes	0,80 €	Décapsuleurs	3 €
Couteaux	1 €	Tire-bouchons	4,50 €
Cuillères à soupe	0,80 €	Econome	1 €
Cuillères à dessert	0,50 €	Pince à frite	4 €
Grosses tasses	2 €	Moulinette	3 €
Tasses à café	1,50 €	Ouvre-boîtes	1 €
Bols en verre	1 €	Ciseau	7 €
Bols plastique	1 €	Ciseau à volaille	38 €
Carafes	3 €	Couteau à pain	17 €
Pot à eau en verre	2,50 €	Grand couteau	9,40 €
Pot à café inox	12 €	Couteaux divers	7,80 €
Saladier en verre	8,50 €	Couteau à huîtres	2 €
Passoire	20 €	Grande cuillère plastique	4,50 €
Verres à eau 19cl	2 €	Salières / poivrières	2,00 €
Verres à vin 12cl	1,50 €	Faitouts	100 €
Verres coupes	1,60 €	Couvercles	25 à 30 €
Verres apéritif 17cl	1,50 €	Casseroles	17,50, 39 à 55 €
Verres buvette	0,50 €	Petit couvercle	7 €
Coupe pain	28 €	Plats à rôtir (moyen et grand)	40 à 45 €
Allume feu	0 €	Grande passoire	49 €
Grande louche	13 €	Planche à couper	30 €

2016/0087 – Vente Maison Charmoissy – Avenant au compromis de vente

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Dominique NOBLET avec qui la commune a signé un compromis de vente avec l'accompagnement de sa curatelle sur le bien immobilier situé à Charmoissy à Montret pour 35 000 € devant le Notaire Cécile GUIGUE-FREROT à Ouroux-sur-Saône, nécessite plus de temps afin d'obtenir un prêt auprès d'une banque. Le Maire suggère donc d'établir un avenant au compromis de vente afin de laisser plus de temps à Monsieur Noblet pour l'obtention d'un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

D'autoriser Madame la Maire à signer un avenant au compromis de vente de ce bien immobilier situé au lieu-dit Charmoissy à Montret.